



Contrat territorial
Goire et Issoire amont
BILAN DE L'ANNÉE 2022



Rédigé en septembre 2023

Maîtres d'ouvrage du contrat territorial



SIAEP NORD EST
— Charente —

CHARENTE
LIMOUSINE



Table des matières

1. Présentation du contrat territorial Goire et Issoire amont.....	1
1.1. Historique de l'élaboration du contrat.....	1
1.2. Enjeux et objectifs.....	2
1.2.1. Enjeux territoriaux.....	2
1.2.2. Objectifs.....	3
1.3. Périmètre.....	3
1.4. Organisation de la cellule de coordination.....	4
2. Présentation des activités de la cellule de coordination.....	5
2.1. Animation, coordination et pilotage du contrat.....	5
2.1.1. Instance de gouvernance.....	5
2.1.1.1. Comité de pilotage.....	5
2.1.1.2. Comité technique.....	5
2.1.1.3. Comité des sages.....	6
2.1.2. Mobilisation des instances.....	6
2.1.2.1. Comité de pilotage.....	6
2.1.2.2. Comité technique.....	6
2.1.3. Coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat.....	7
2.2. Mise en œuvre des actions hydromorphologiques.....	7
2.3. Formation de la cellule de coordination.....	8
2.4. Temps de travail de la cellule de coordination.....	8
3. Mise en œuvre des actions.....	9
3.1. Études complémentaires.....	9
3.2. Restauration hydromorphologique.....	10
3.3. Agriculture.....	11
3.4. Forêt.....	12
3.5. Zones humides.....	12

3.6. Étangs.....	13
3.7. Assainissement non collectif.....	14
3.8. Ressource quantitative.....	14
3.9. Animation, coordination des maîtres d’ouvrage, pilotage du contrat, mise en œuvre des actions thématiques et communication.....	15
3.10. Synthèse.....	16
4. Actions de communication.....	17
5. Budget et financement.....	18
5.1. Budget.....	18
5.2. Reports financiers sur les années suivantes.....	19
6. Bilan et perspectives.....	20
6.1. Bilan.....	20
6.2. Perspectives.....	21

1. PRÉSENTATION DU CONTRAT TERRITORIAL GOIRE ET ISSOIRE AMONT

1.1. Historique de l'élaboration du contrat

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) a été créé en 2014 sur un territoire dépourvu d'une maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des milieux aquatiques. Dès sa création, les élus se sont impliqués dans l'élaboration d'un contrat territorial qui s'est concrétisé en 2016 par le recrutement d'un bureau d'étude pour réaliser l'état des lieux des milieux aquatiques à l'échelle du territoire syndical. Ce travail a été complété par l'engagement d'une démarche concertée en mobilisant des acteurs locaux sur trois sujets :

- la définition des enjeux de la gestion des milieux aquatiques à l'échelle syndicale en 2016,
- la construction d'un programme d'actions thématiques et partenarial en 2017,
- la proposition d'une gouvernance en 2019.

Deux des huit masses d'eau du périmètre syndical ont été retenues pour bénéficier des actions de restauration des milieux aquatiques du contrat territorial : le Goire et l'Issoire amont. Le contrat territorial (CT) a été conclu en 2020 par la tenue d'un comité de pilotage validant la feuille de route, la stratégie et le programme pluriannuel d'actions qui furent présentés au Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en décembre 2020. Le contrat territorial fut signé le 25 mars 2021 entre les 7 maîtres d'ouvrage, 3 financeurs et le SIGIV, à Confolens.

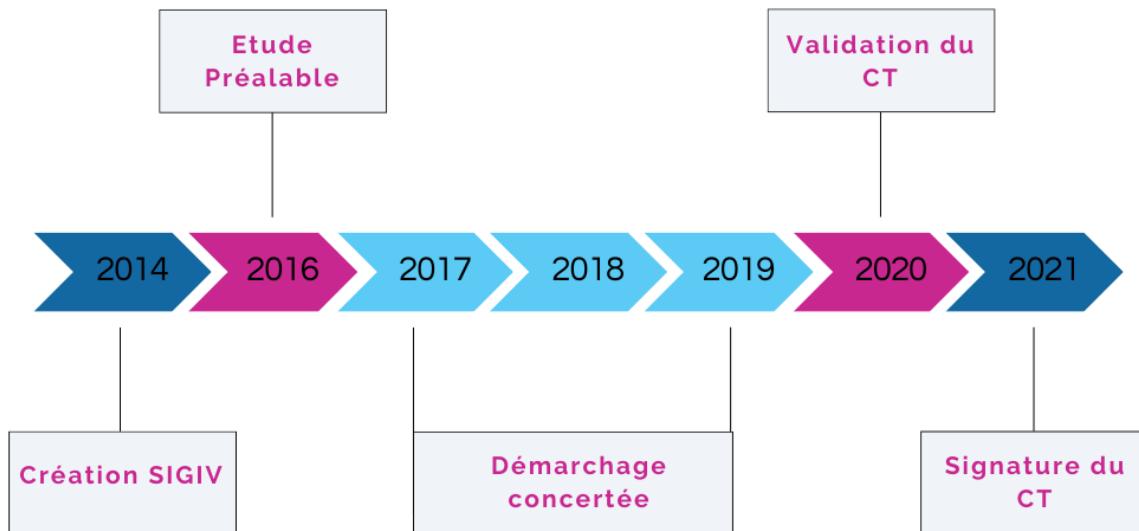


Illustration 1: Processus d'élaboration du contrat territorial

1.2. Enjeux et objectifs

1.2.1. Enjeux territoriaux

Le territoire présente de multiples enjeux sur la gestion des milieux aquatiques qui sont regroupés autour de 4 grands axes :

1. Atteindre le bon état écologique des masses d'eau

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire-Bretagne (SDAGE LB) est un document de planification et de gestion des eaux à portée réglementaire dont les dispositions sont prises en considération par les Administrations dans les différentes politiques publiques.

Ce document planifie la gestion des eaux en fixant un objectif de bon état écologique à atteindre par masse d'eau suivant un calendrier défini.

2. Gérer durablement les milieux aquatiques et la ressource qualitative et quantitative en eau

Les milieux aquatiques représentent plus de 12% de la surface du périmètre syndical. Des usages sociaux et des activités économiques sont liés à leur présence. Une gestion durable des milieux aquatiques requière tout son sens dans un contexte d'évolution climatique marqué par des épisodes pluvieux plus sporadiques en été ces dernières années et plus intenses en période hivernale.

3. Associer les acteurs du territoire à la gestion des milieux aquatiques

Dès l'engagement de l'étude préalable au contrat territorial, les élus du SIGIV ont pris l'initiative de s'appuyer sur une démarche concertée pour définir en partie le projet et l'ambition de la gestion des milieux aquatiques. La demande sociétale a été prise en compte et les acteurs du territoire ont exprimé leur désir de poursuivre leur implication dans ce projet.

4. Développer des activités compatibles avec la mise en valeur du territoire et le maintien d'un cadre de vie de qualité

La gestion séculaire des milieux aquatiques par les sociétés humaines conduit à leur exploitation harmonieuse pour en tirer profit tout en conservant les multiples bénéfices qu'ils offrent naturellement. Le paysage de Charente limousine et du Haut-limousin est l'héritage d'activités agricoles passées et offre un cadre de vie apprécié des locaux et des visiteurs. Une gestion de ce patrimoine paysager nécessite une remise en question locale de certaines pratiques accompagnée d'une meilleure lecture des politiques publiques nationales et européennes.

1.2.2. Objectifs

Les objectifs de gestion des masses d'eau respectent le principe du développement durable défini dans le rapport Bruntland de 1987 comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Ils sont organisés en objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en objectifs opérationnels.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
Atteindre le bon état écologique des masses d'eau	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
	Améliorer les profils du lit mineur
	Restauration de la ripisylve et des berges
	Préserver le lit majeur et ses annexes
	Développer et mettre en œuvre des outils de suivi qualitatif
	Maintenir un débit approprié à la survie de la biocénose aquatique
Gérer durable de la ressource en eau	Informier, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Initier une agriculture durable
	Gérer durablement de la ressource quantitative
Préserver le patrimoine naturel	Entretien et valoriser les zones humides
	Maintenir un cadre de vie de qualité
	Préserver la biodiversité du territoire
Animer du contrat et du dialogue territorial	Mise en œuvre des actions du contrat au sein d'une démarche d'acteurs
	Réduire les pressions sur la qualité de l'eau
	Informier, sensibiliser, communiquer auprès des acteurs du territoire
	Evaluation du contrat

Tableau 1: Objectifs généraux et opérationnels du contrat territorial

1.3. Périmètre

Le contrat territorial s'étend sur deux masses d'eau retenues en raison des pressions qu'elles exercent, de l'expression de leurs intensités et des recommandations de l'Agence de l'eau :

- Goire
- Issoire amont

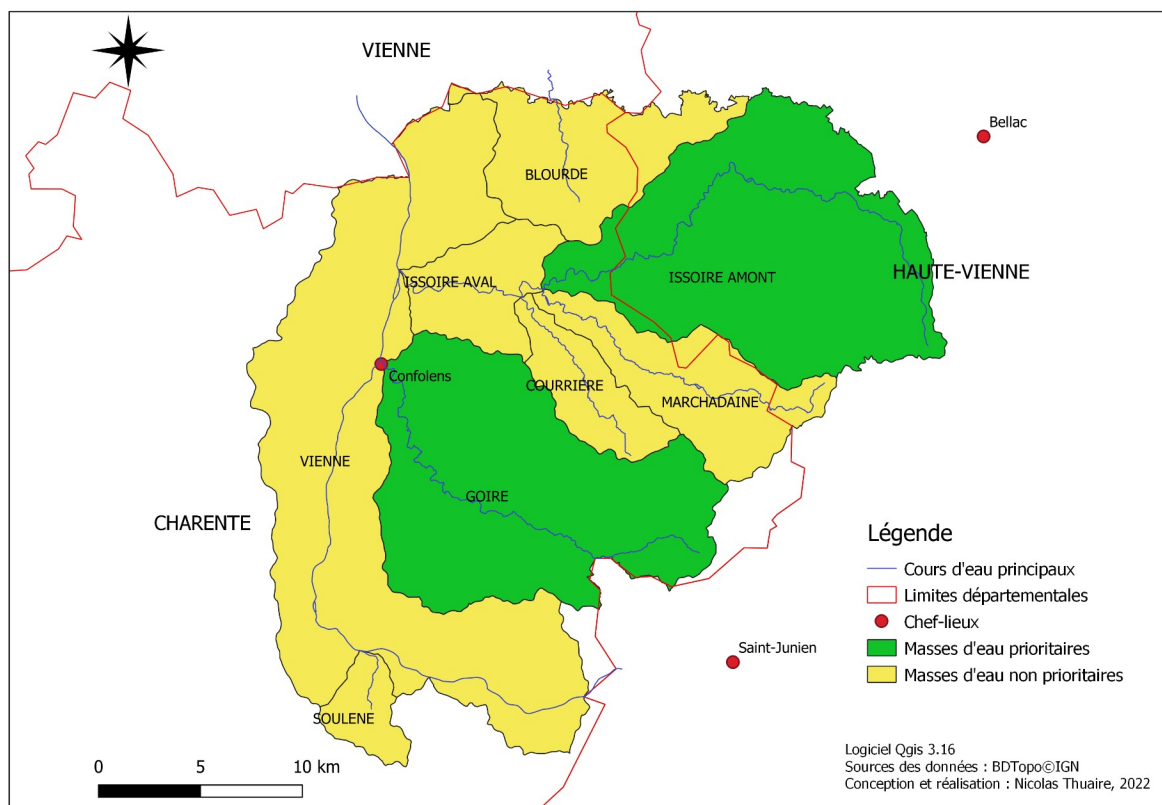


Illustration 2: Masses d'eau prioritaires du périmètre syndical

Elles représentent 38 % du périmètre syndical. Le SDAGE LB attribue un code par masse d'eau qui est donné dans le tableau ci-dessous.

Code de la masse d'eau	Dénomination de la masse d'eau
FRGR0385	LE GOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VIENNE
FRGR0386	L'ISSOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MARCHADAINE

Tableau 2: Code des masses d'eau mentionné dans le SDAGE LB

1.4. Organisation de la cellule de coordination

Au 31 décembre 2022, la cellule de coordination était composée de 3,1 ETP suite au recrutement d'une nouvelle agente au 1^{er} septembre 2022. Les 3,1 ETP sont répartis de la manière suivante, 0,5 ETP pour la mission d'animation-coordination, 2,1 ETP de mission technique et 0,5 ETP de secrétariat.

Poste	Nombre d'ETP	Durée en mois	Type de contrat
Animateur, coordinateur	0,5	12	Titulaire
Technicien de rivière	0,5	12	Titulaire
Secrétaire	0,5	12	Titulaire
Technicien de rivière	0,6	12	Contractuel
Technicienne de rivière	1	4	Contractuel
Nombre moyen d'ETP annualisé	2,43		

Tableau 3: Composition de la cellule d'animation au 31 décembre 2022

Proratisée à l'année, la cellule de coordination était composée en moyenne de 2,43 ETP soit environ 80 % de ses capacités de fonctionnement prévues dans le contrat territorial signé.

Le statut des agents composant la cellule de coordination est structurée à 50 % de titulaires et à 50 % de contractuels.

2. Présentation des activités de la cellule de coordination

2.1. Animation, coordination et pilotage du contrat

La cellule de coordination anime les instances de la gouvernance du contrat territorial définie à la suite d'une démarche concertée. Elle assure la préparation, l'organisation et la tenue des comités de pilotage, technique et des sages. Par ailleurs, elle coordonne les maîtres d'ouvrage et met en œuvre les actions portées par le SIGIV.

2.1.1. Instance de gouvernance

2.1.1.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage (COFIL) est l'organe conduisant la mise en œuvre du contrat territorial, son suivi et validant le bilan final. Il est composé d'un représentant décisionnaire par maître d'ouvrage portant une action dans le contrat territorial. Le SIGIV dispose de 3 membres dont le Président qui préside également l'instance. Chaque membre est investi d'une voix. Le comité de pilotage est ouvert aux organismes financeurs avec voix consultative.

2.1.1.2. Comité technique

Cet instance étudie la faisabilité technique des actions sur la demande du COFIL ou sur sa propre initiative en vue de les soumettre au comité COFIL. Elle conduit la réalisation des actions et assure l'évaluation administrative et financière du contrat territorial. Elle adresse ses propositions au COFIL qui lui décide. La composition correspond à autant de représentants techniques que de maîtres d'ouvrage portant des actions. La composition est fonction des sujets à l'ordre du jour. Les comptes-rendus sont diffusés à tous les membres du comité.

2.1.1.3. Comité des sages

Cette instance est garante de la compétence et de la mémoire technique et politique des actions engagées. Elle apporte un éclairage sur les faits passés pour assurer la continuité lors des renouvellement des mandats. Elle n'a pas de rôle décisionnel mais les membres sont invités à toutes les instances de la gouvernance du contrat. Elle est composée de 3 membres n'ayant plus de mandat électoral et désignés par vote du bureau syndical et reconduit tacitement tous les ans.

2.1.2. Mobilisation des instances

La cellule de coordination prépare le contenu des comités avec les maîtres d'ouvrage en capitalisant les informations et les résultats des réalisations et les implique dans la réalisation du bilan global annuel. Des contacts sont régulièrement noués pour échanger sur l'état d'avancement des actions et conduire conjointement des actions relevant de domaines partagés.

2.1.2.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage n'a pas été mobilisé en 2022.

2.1.2.2. Comité technique

Le comité technique (COTEC) s'est réuni à 4 reprises en 2022 pour :

- actualiser le financement des actions du contrat territorial,
- organiser la mise en œuvre d'actions,
- valider les projets de cahier des charges d'études complémentaires,
- dresser le bilan de l'année écoulée et annoncer les perspectives de l'année suivante.

Date de la réunion	Nombre de participants	Nombre de structures invitées	Actions concernées	Ordre du jour	Conclusions
30 mars 2022	5	4	ANIM03 – Pilotage, coordination et animation du contrat territorial	Validation des financements des partenaires et validation du taux d'intervention	Validation des éléments financiers en prenant en compte les observations
7 juillet 2022	6	6	ETUD 06 – Connaître les espèces exotiques envahissantes	Définir la liste des plantes exotiques Montage technique de l'étude Fixer le calendrier prévisionnel	La future liste de plantes exotiques régionales est retenue Validation de l'organisation de la prestation Validation du calendrier prévisionnel
21 octobre 2022	7	12	REST04 - Recharger le lit mineur	Valider le projet de cahier des charges	Le projet de cahier des charges est approuvé sous réserve de la prise en compte des observations
14 décembre 2022	13	8	ANIM03 – Pilotage, coordination et animation du contrat territorial	Bilan de l'année 2022 Programme d'actions 2023	Validation du bilan des actions engagées en 2022 par les maîtres d'ouvrage Validation du programme d'actions prévisionnel en 2023 par les maîtres d'ouvrage

Tableau 4: Mobilisation du comité technique

2.1.3. Coordination des maîtres d'ouvrage et pilotage du contrat

La cellule de coordination a animé et participé à 57 réunions pour soutenir les actions des maîtres d'ouvrage du contrat territorial ou engager ses propres actions. Parmi elles, 30 % ont été consacrées à la coordination des maîtres d'ouvrage et au pilotage du contrat.

2.2. Mise en œuvre des actions hydromorphologiques

La mise en œuvre des actions de terrain est soumise à l'obtention d'une déclaration d'intérêt général délivrée par arrêté préfectoral. Ce dernier a été obtenu en août 2022 après un travail de rédaction engagé en 2021 qui s'est poursuivi les deux premiers mois de l'année 2022. Déposée en février, la demande a été instruite en 6 mois par les services de l'État.

L'année 2022 a été consacrée à l'émergence et la mise en œuvre des premières actions hydromorphologiques mais également au développement de la cellule de coordination.

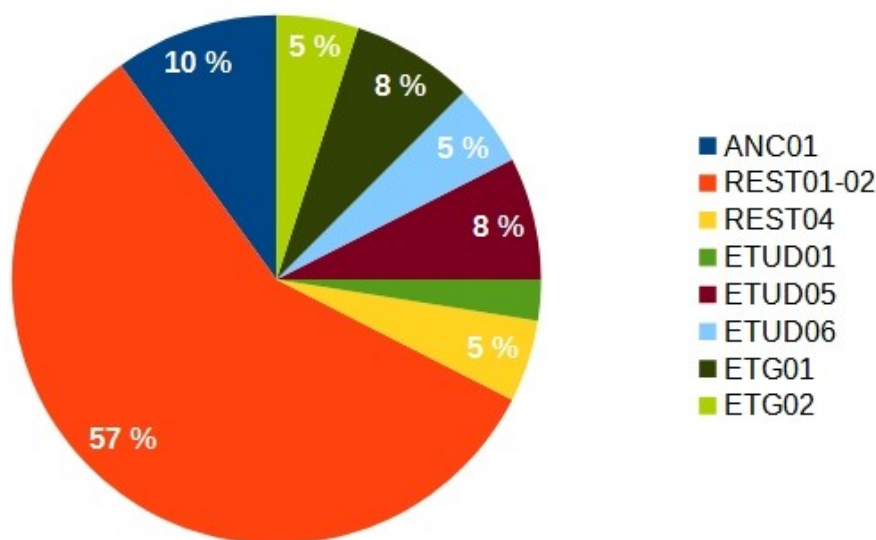


Figure 1: Répartition du nombre de réunions entre les actions conduites par le SIGIV hors ANIM03

La cellule de coordination s'est engagée dans la mise en œuvre des 16 actions syndicales prévues dans le programme d'actions de l'année 2022. Au total, ce sont 40 réunions avec les acteurs locaux qui ont été organisées par le SIGIV. En 2022, la volonté des élus du SIGIV fut axée sur l'émergence et la mise en place opérationnelle des actions de restauration des milieux aquatiques telles que la pose d'abreuvoirs et la mise en défens des berges (REST01-02). Cela s'est traduit par une forte implication de la cellule de coordination dans ces deux actions.

2.3. Formation de la cellule de coordination

La cellule de coordination a participé à des journées de formation pour actualiser ses connaissances ou acquérir de nouvelles compétences nécessaires à l'exercice des missions confiées. Au total, les 2,43 ETP ont bénéficié de 33,5 jours de formation en matière d'utilisation de logiciel métiers, d'intégration dans la fonction publique, de connaissances techniques sur le fonctionnement des cours d'eau, de marchés publics ou encore de management.

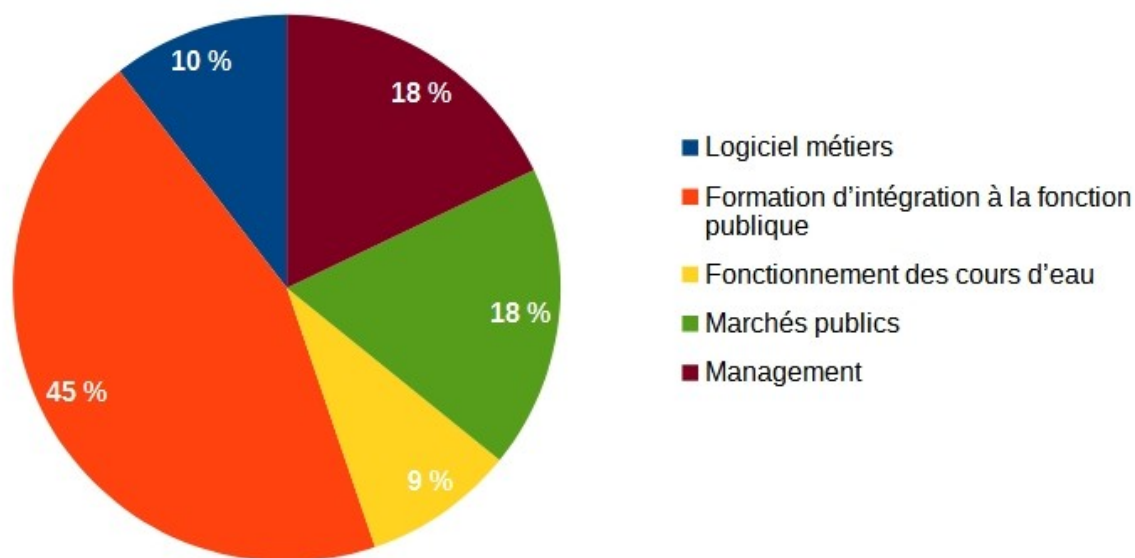


Figure 2: Répartition du temps par formation suivie

2.4. Temps de travail de la cellule de coordination

Les principales activités du SIGIV se sont concentrées sur

- l'élaboration du dossier de Déclaration d'intérêt général dont le temps consacré à la rédaction est de 5 %
- l'animation des instances de la gouvernance (5%) tel que les COPIL et les COTEC
- la coordination et le pilotage des maîtres d'ouvrage (10%)
- la structuration de la cellule de coordination, la formation et l'émergence des actions portées par le SIGIV (80%).

Poste	Missions	Nombre d'ETP	Temps de travail estimé
Animateur, coordinateur	Animer le contrat territorial et coordonner les actions des maîtres d'ouvrage	0,5	20 %
Technicien de rivière	Mettre en place les actions hydromorphologiques	0,5	180 %
Secrétaire	Soutien logistique du contrat territorial	0,5	100 %
Technicien de rivière	Mettre en place les actions hydromorphologiques	0,6	100 %
Technicienne de rivière	Mettre en place les actions hydromorphologiques	1	100 %

Tableau 6: Temps de travail de la cellule d'animation

3. Mise en œuvre des actions

Le programme pluriannuel d'actions du contrat comprend 43 actions regroupées en 9 thématiques de travail. L'année 2022 est consacrée à la mise en œuvre de 34 d'entre elles.

3.1. Études complémentaires

Les études complémentaires étaient conduites par le SIAEP NEC et le SIGIV. Au total, 9 actions étaient prévues en 2022. Le SIAEP NEC a engagé l'action ETUD07 en confiant le travail à un prestataire de service pour une durée d'un an.

Quant au SIGIV, il a engagé 4 études tandis que les 3 autres ont été reportées. L'action REST04 étant organisée en deux parties : études puis travaux, cette action est intégrée provisoirement à la thématique études complémentaires car elle est traitée en tant qu'étude.

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages hydrauliques	SIGIV	ENGAGEE
ETUD02	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau	SIGIV	NON REALISEE
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	SIGIV	NON REALISEE
ETUD04	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant	SIGIV	NON REALISEE
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	SIGIV	ENGAGEE
ETUD06	Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition	SIGIV	ENGAGEE
ETUD07	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont	SIAEP NEC	ENGAGEE
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	SIGIV	ENGAGEE
REST04	Recharger le lit mineur	SIGIV	ENGAGEE

Tableau 7: Etat des réalisation des actions de la thématique "Etudes complémentaires"

Au total, le SIGIV a animé 8 réunions pour organiser le montage puis valider le cahier des charges des études.

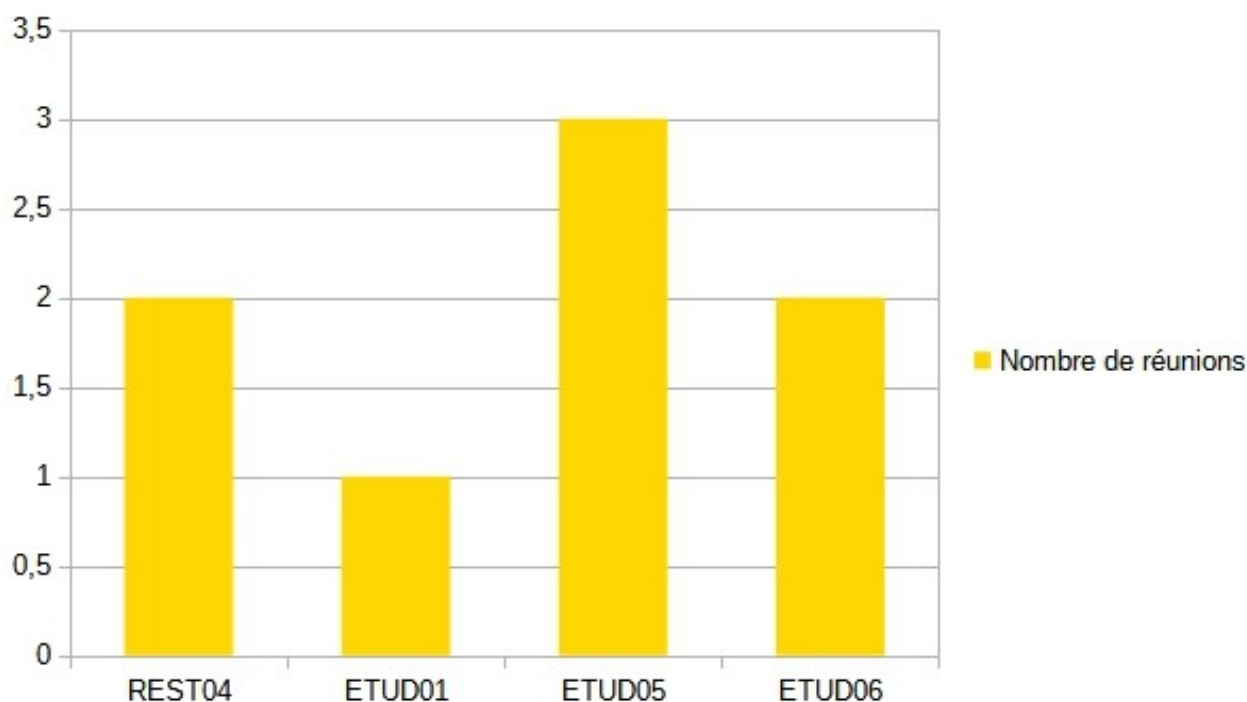


Figure 3: Nombre de réunions par étude complémentaire

3.2. Restauration hydromorphologique

La pose d'abreuvoirs (REST01) et la mise en défens des berges (REST02) n'ont pu être réalisées en raison de l'infructuosité du marché public lancé pour le recrutement des entreprises spécialisées. Le SIGIV a rédigé les dossiers techniques qui ont été déposés auprès des DDT pour recueillir leur aval qui fut reçu en quelques semaines. Au total, le SIGIV a organisé 2 réunions publiques et 21 rencontres sur le terrain avec les agriculteurs pour définir les projets en collaboration avec les Chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne.

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	SIGIV	ENGAGEE
REST02	Mettre en défens les berges	SIGIV	ENGAGEE
REST08	Effacer les plans d'eau	SIGIV	REALISEE

Tableau 8: Etat des réalisations des actions de la thématique "restauration hydromorphologique"

De nombreux contacts ont été noués avec des propriétaires intéressés par l'effacement de leur plans d'eau (REST08) lors des réunions publiques d'informations sur la réglementation et la gestion des plans d'eau. Cette action était ouverte mais n'a reçu aucune demande formelle des propriétaires.

3.3. Agriculture

La thématique « agriculture » comprend 6 actions portées par les chambres d'agriculture de la Charente et de la Haute-Vienne.

La Chambre d'agriculture de la Charente (CA 16) a réalisé 7 diagnostics individuels d'exploitations (DIE) dans le cadre de l'action AGRI01 sur la masse d'eau du Goire. Aucune réalisation n'a eu lieu sur celle de l'Issoire amont. Au total 884 ha ont été diagnostiqués. En dehors du contrat, la CA16 souligne qu'il n'existe pas d'autres dispositifs financiers aidant les agriculteurs à installer des abreuvoirs contrairement au département de la Haute-Vienne. Un dossier relatif aux Infrastructures Agro-écologiques a été validé sur la masse d'eau du Goire et concerne une exploitation ayant un besoin identifié de pose d'abreuvoirs et de mise en défens des berges.

La Chambre d'agriculture de la Charente a accompagné 13 agriculteurs sur les 203 sollicités dans la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) localisées avec 15 ha bénéficiant des mesures sur les prairies humides sur la masse d'eau du Goire(AGRI02). Aucune contractualisation n'a eu lieu sur celle de l'Issoire amont.

Une visite d'aménagement d'abreuvoirs et de mise en défens des berges a été organisée par la CA16 chez leurs homologues haut-viennois. Sur les 203 exploitants invités, 8 ont participé à cette journée technique (6 agriculteurs de la masses d'eau du Goire et 2 de l'Issoire amont). Une seconde rencontre technique a été proposée aux agriculteurs pour les sensibiliser aux transferts des nitrates dans les cours d'eau, aux solutions techniques et à la réalisation d'analyse de terre pour estimer le reliquat azoté du sol. Une démonstration de matériel d'entretien mécanique des clôtures a été réalisée lors d'une journée technique de démonstration de la fenaison. Les écoles agricoles de la MFR de la Péruse et des lycées de l'Oisellerie et des Vaseix étaient présents.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne (CA 87) a réalisé 10 DIE et rencontré 16 exploitants intéressés (AGRI04). Au total, les diagnostics ont porté sur 1028 ha de la masse d'eau de l'Issoire amont. Parmi les 10 réalisations, 4 ont donné lieu à des projets de travaux d'abreuvement avec le SIGIV. 108 invitations ont été envoyées dans le cadre de cette action.

Des MAEC ont également été contractualisées sur la masse d'eau de l'Issoire amont (AGRI05). Sur les 108 courriers d'information, 16 exploitants agricoles ont été rencontrés. 9 se sont engagés dans ces mesures dont 5 dossiers sont des renouvellements et 4 concernent de nouveaux engagements. Sur les 956 ha d'inventoriés, 109,7 ha bénéficient dorénavant d'une MAEC.

La CA 87 organise chaque année un rallye abreuvement dans le département de la Haute-Vienne : ce sont des journées techniques consistant à présenter des aménagements réalisés récemment aux agriculteurs et échanger entre pairs sur les modalités techniques et financières avec le concours de la CA87. En 2022, le rallye s'est arrêté sur une exploitation du bassin de l'Issoire : 23 agriculteurs étaient présents et ont échangés sur les techniques d'abreuvement, les intérêts économiques, sanitaires, environnementaux ainsi que la réglementation. Par ailleurs, la

CA87 a accueilli des agriculteurs charentais accompagnés par la CA16 pour bénéficier de retours d'expérience sur la pose d'abreuvoirs. En outre, 14 exploitations de la masse d'eau de l'Issoire amont sont suivis dans le cadre du Paiement pour Services Environnementaux (PSE) afin de préserver les milieux aquatiques et la qualité de l'eau.

AGRI01	actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles	CA16	REALISEE
AGRI02	Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales	CA16	REALISEE
AGRI03	Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV	CA16	REALISEE
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation	CA87	REALISEE
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	CA87	REALISEE
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	CA87	REALISEE

Tableau 9: Etat de réalisation de la thématique "Agriculture"

3.4. Forêt

L'action FOR01 de mise en place de plans bocagers communaux n'a pas été conduite en 2022 par le Centre d'Etude Technique Environnementale et Forestier (CETEF) de la Charente en raison de l'étroitesse de leur périmètre d'actions limité à la masse d'eau de l'Issoire amont dans le département de la Charente et de difficultés financières pour assurer l'animation de cette action.

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
FOR01	Plan de gestion bocager communaux	CETEF	NON REALISEE

Tableau 10: État de réalisation de l'action de la thématique "Forêt"

3.5. Zones humides

Le CEN NA a mené une animation foncière sur les deux masses d'eau lui permettant d'acquérir environ 10 ha de zones humides sur la commune de Saulgond, dans la masse d'eau du Goire. L'acquisition a été financée par l'enveloppe NéoTerra de la Région Nouvelle-Aquitaine (ZH02). Par ailleurs, environ 2 autres hectares étaient en cours d'acquisition sur cette même commune. La masse d'eau de l'Issoire est concernée par deux projets d'acquisition de parcelles, l'une de 24 ha le long de la Puelle sur la commune de Nouic et le second de 0,8 ha sur la commune de Blond. Un projet de bail emphytéotique est en cours de discussion pour la gestion de biens sectionnaux avec la commune de Blond sur 8 ha. La vente d'une parcelle le long du ruisseau du Lama n'a pas pu se concrétiser.

Suite à l'achat des parcelles de zones humides sur la commune de Saulgond, le CEN NA a recruté deux prestataires pour réaliser un état des lieux naturaliste (botanique, lépidoptère, amphibien, ornithologique) et hydrologique en vue de la rédaction d'un plan de gestion (ZH03).

Les parcelles acquises ont été gérées par une fauche avec exportation réalisée par un agriculteur. Une animation a rassemblé 14 personnes en octobre pour sensibiliser les publics à la zone humide.

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	CEN NA	REALISEE
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	CEN NA	REALISEE
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme	EPTB Vienne	REALISEE

Tableau 11: État de réalisation de l'action de la thématique "zones humides"

L'EPTB Vienne a mis ses services à disposition des collectivités lors de la révision ou l'élaboration de document d'urbanisme pour qu'elles intègrent et prennent en compte les zones à dominante humide du SAGE Vienne dans la planification territoriale (ZH04). L'EPTB Vienne n'a reçu aucune sollicitation des collectivités présentes dans le périmètre du contrat territorial.

3.6. Étangs

La thématique « Étangs » regroupe 3 actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIGIV pour deux d'entre elles et par l'EPTB Vienne pour la dernière.

Le SIGIV a organisé une réunion d'informations par masse d'eau à l'attention des propriétaires pour les sensibiliser à la réglementation applicable avec l'intervention des DDT et à la gestion technique de ces plans d'eau développée par l'EPTB Vienne (ETG01). Au total, plus de 800 invitations ont été envoyées et 79 personnes ont participé à ces deux réunions : 45 propriétaires présents à Saint-Maurice-des-Lions et 32 à Nouic.

Le SIGIV a accompagné un propriétaire d'étangs à Val d'Issoire dans sa réflexion sur la gestion de 3 plans d'eau suite à la demande de la DDT de la Haute-Vienne de mettre aux normes ses plans d'eau (ETG02).

Dans le cadre de sa stratégie sur les plans d'eau, l'EPTB Vienne apporte un appui technique aux actions concernant les étangs qui s'est traduit par leur intervention dans les deux réunions animées par le SIGIV dans le cadre du contrat territorial (ETG03).

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau	SIGIV	REALISEE
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	EPTB Vienne	REALISEE
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	EPTB Vienne	REALISEE

Tableau 12: État de réalisation de l'action de la thématique "étangs"

3.7. Assainissement non collectif

La thématique « assainissement non collectif » (ANC) comporte 4 actions portées par la CCCL pour trois d'entre elles et une par le SIGIV.

Le SIGIV a organisé une réunion d'information technique auprès des propriétaires d'assainissement non collectif non conforme avec la collaboration de la Communauté de communes de Charente Limousine (ANC01). Les intérêts économiques, techniques et environnementaux ont été développés lors de cette réunion ainsi que l'organisation de la filière économique et les aides financières. Une visite technique auprès de deux propriétaires ayant récemment réhabilité leur ANC a permis aux 24 participants de bénéficier de conseils et plus largement de retours d'expériences.

La Communauté de communes de Charente Limousine a animé le programme de mise en conformité des ANC auprès des usagers qui s'est concrétisé par un accompagnement quotidien des particuliers du territoire et une participation à la réunion d'information organisée par le SIGIV (ANC02). Cette animation s'est conclue par la réhabilitation de 6 installations sur la masse d'eau du Goire et d'une sur la masse d'eau de l'Issoire amont (ANC03).

Le SPANC a relayé ses missions de contrôle et de conseils auprès des usagers par l'intermédiaire du site internet de la Communauté de communes, des articles de presse et de courriers (ANC04).

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	SIGIV	REALISEE
ANC02	Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau	CCCL	REALISEE
ANC03	Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui rejettent des eaux usées dans les cours d'eau	CCCL	REALISEE
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	CCCL	REALISEE

Tableau 13: État de réalisation de l'action de la thématique "assainissement non collectif"

3.8. Ressource quantitative

La thématique « ressource quantitative » est organisée autour de 3 actions portées par l'EPTB Vienne et la CCCL.

La Communauté de communes de Charente Limousine bénéficie de l'accompagnement de l'EPTB Vienne pour réduire ses consommations d'eau au sein de ses bâtiments communautaires (QUANT01). Un bureau d'étude mandaté par l'EPTB Vienne a réalisé en 2022 un état des lieux des consommations d'eau de la Communauté. En fonction des enjeux retenus et des objectifs fixés, un programme d'actions planifiera les réalisations.

L'EPTB Vienne propose aux collectivités du bassins de la Vienne un accompagnement conventionnel pour réaliser des économies d'eau dans les bâtiments publics (QUANT02). Plusieurs collectivités sont été sollicitées dans le périmètre du contrat territorial. La Communauté de communes de Charente Limousine bénéficie de cet accompagnement.

En 2022, l'EPTB Vienne a lancé une étude Habitat, Milieux, Usages et Climat (HMUC) à l'échelle du bassin de la Vienne pour connaître les différents usages de l'eau et leur consommation, les besoins des hydrosystèmes et l'influence du changement climatique les ressources en eau pour optimiser la gestion de l'eau entre les différents usagers sans mettre en péril le fonctionnement des écosystèmes. Au sein de cette étude, le débit biologique minimal du bassin de l'Issoire est en cours de définition (QUANT03).

Code Actions	Libellé	Maître d'ouvrage	État de réalisation
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	CCCL	ENGAGÉE
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	EPTB Vienne	ENGAGÉE
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	EPTB Vienne	ENGAGÉE

Tableau 14: État de réalisation de l'action de la thématique "ressources quantitatives"

3.9. Animation, coordination des maîtres d'ouvrage, pilotage du contrat, mise en œuvre des actions thématiques et communication

Le SIGIV a porté 3 actions dans cette thématique du contrat territorial en 2022.

Le suivi biologique des milieux aquatiques a été reporté à l'année suivante en raison du désistement du stagiaire retenu pour réaliser ce travail (ANIM02). Le suivi biologique concernait le site du moulin de la Cour à Saint-Maurice-des-Lions, suite à la réalisation des travaux d'effacement du seuil du moulin.

La cellule de coordination du contrat territorial s'est structurée par le recrutement d'une nouvelle agente au 1^{er} septembre 2022, portant le nombre d'ETP à 3,1. Proratisée à l'échelle de l'année, la capacité de fonctionnement de la cellule est de 80 % des ressources prévues. La stratégie opérationnelle de la cellule de coordination a été orientée sur quatre axes majeurs :

- conclure la rédaction du dossier de déclaration d'intérêt général et le déposer auprès des services des DDT. La poursuite de la rédaction du dossier de DIG a mobilisé la cellule pendant les deux premiers mois de l'année et s'est conclue par le dépôt du dossier fin février 2022 auprès des services instructeurs.

- recruter un nouvel agent

La décision du comité syndical est intervenue le 11 avril 2022. La procédure de recrutement a été immédiatement engagée et s'est achevée par la prise de poste d'une technicienne de rivière en septembre 2022.

- réaliser les premiers aménagements de restauration des milieux aquatiques (abreuvoirs et mise en défens)

En complément de la remise de la DIG, les services de l'État demandent aux syndicats de bassin la remise d'un dossier technique tous les ans reprenant la typologie des aménagements à réaliser, leur localisation ainsi que le calendrier prévisionnel. Le SIGIV a obtenu l'aval des services de l'État à la fin du mois de septembre après un mois d'instruction. Un marché public pour réaliser ces aménagements a été lancé et déclaré infructueux en novembre 2022.

- engager les études préalables.

Le SIGIV s'est fortement impliqué pour faire émerger les premières études : deux comités techniques ont été dédiés au montage des opérations et à la validation des cahiers des charges (ETUD06 et REST04). Le SIGIV a collaboré avec la mairie de Blond pour définir le projet de renaturation de l'Issoire au sein de la démarche de revitalisation du centre-bourg initiée par la municipalité (ETUD05). En novembre 2022, l'adhésion à l'unanimité des riverains au projet d'étude a été une étape importante dans l'engagement de ce travail.

L'action relative à l'élaboration d'une stratégie de communication et la mise en œuvre du plan d'actions a été reportée d'une année (ANIM04).

3.10. Synthèse

Le programme d'actions 2022 est organisé en 35 actions réparties entre les 8 maîtres d'ouvrage. Le SIGIV porte 45% des actions prévues, le solde est ensuite réparti entre les 7 maîtres d'ouvrage dont la répartition varie entre 1 et 5 actions par structure.

Au cours de l'année 2022, les maîtres d'ouvrage ont réalisé 51 % des actions prévues tandis que 31 % ont été engagées, 14 % ont été non réalisées et 3 % reportées. Les taux de réalisation varient d'un maître d'ouvrage à l'autre entre 25 % pour le SIGIV et 100 % pour les Chambres d'agriculture, le CEN NA, l'EPTB Vienne. La Communauté de communes a réalisé 75 % de ses actions. Le SIAEP NEC n'a pas enregistré de réalisation par contre il a engagé une étude sédimentaire. Le CETEF de la Charente n'a pour sa part pas conduit l'action prévue. Le SIGIV a engagé 43 % de ses actions, éconduit 25 % d'entre elles et reporté 6 %.

Le taux de réalisation par thématique est de 100 % pour l'agriculture, les zones humides, les étangs, l'assainissement non collectif, de 33 % pour l'animation et 25 % pour la restauration hydromorphologique. La thématique ressource quantitative dispose de 100 % d'actions engagées, les études complémentaires sont engagées à hauteur de 62 % tandis que 38 % sont non réalisées. La thématique forêt n'a aucune action d'engagée ou réalisée.

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont totalisent 25 actions communes en 2022. Parmi les 25 actions, 15 ont été réalisées, 7 ont été engagées, 2 non réalisées et une reportée. 2 actions concernaient spécifiquement la masse d'eau du Goire : une a été engagée et la seconde non-réalisée. Pour la masse d'eau de l'Issoire amont, 8 actions étaient programmées : 4 ont été réalisées, 3 ont été engagées et une reportée.

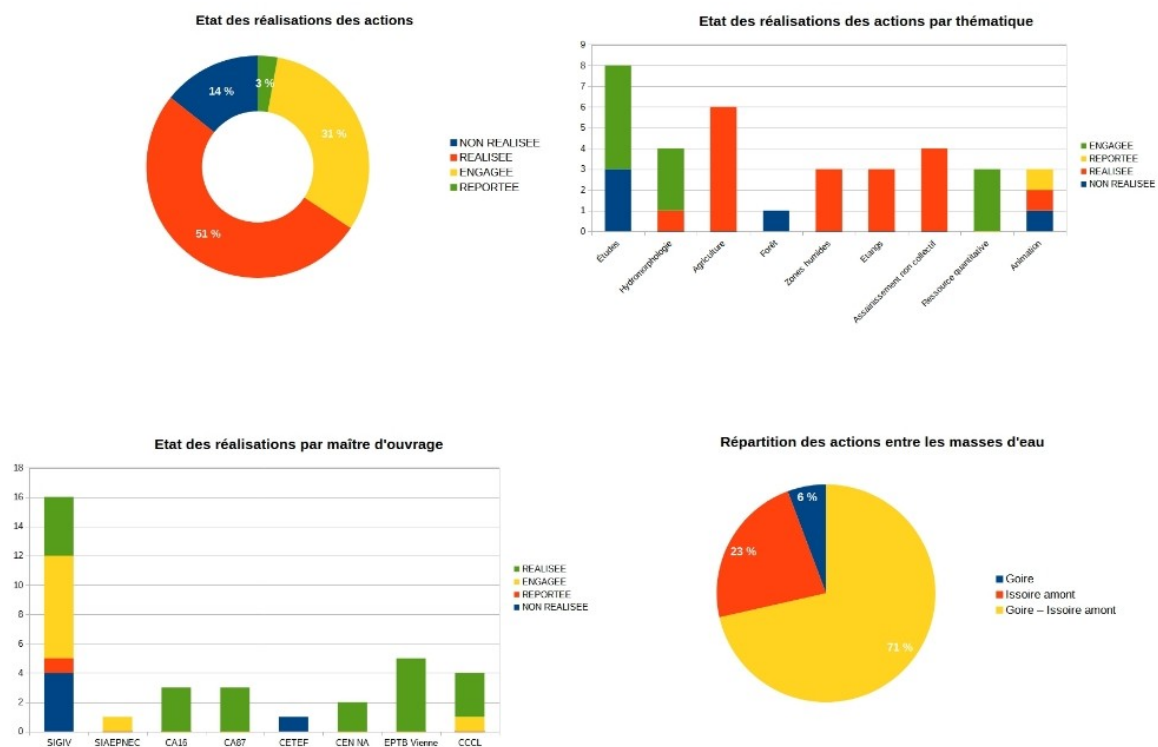


Figure 4: Synthèse des réalisations

4. Actions de communication

La Chambre d'agriculture de la Charente relaie régulièrement ses actions d'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du contrat sur son site internet ou par voie de presse : 3 articles sont parus dans la presse locale et spécialisée.

La Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne a diffusé des documents techniques sur les aménagements d'abreuvoirs et de mise en défens à destination des agriculteurs.

Le CEN NA a animé le 15 octobre 2022 une sortie sur les zones humides avec l'association Charente Nature à Saulgond sur les parcelles nouvelles acquises. 14 participants étaient présents.

En collaboration avec la Communauté de communes de Charente Limousine, le SIGIV a édité un livret d'information auprès des propriétaires d'ANC non conforme reprenant les points abordés lors de la journée technique. Par ailleurs, une affiche a été diffusée aux mairies du bassin du Goire pour relayer la réunion sur leur panneau d'affichage public. 24 participants ont assisté à cette action.

Au total, 6 articles de presse présentaient les actions du SIGIV en 2022. (voir annexe 7)

5. Budget et financement

5.1. Budget

Les crédits consommés en 2022 s'élèvent à 319 219,67 € toutes thématiques confondues représentant 23,39 % du budget ajusté lors du comité de pilotage du 8 décembre 2021.

La thématique agricole concentre 39% des dépenses suivie de l'animation du contrat territorial (35%) et l'assainissement non collectif (19%). Les thématiques « étangs », « ressources quantitative » ne totalisent aucun investissement car elles sont financées par d'autres dispositifs. La thématique « forêt » n'enregistre aucune dépense.

Durant l'année 2022, le SIGIV a consommé environ 113 000€ de crédit, environ 91 000€ pour la Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne et près de 60 000€ par la Communauté de communes de Charente Limousine. La Chambre d'agriculture de la Charente a utilisé environ 33 000€, le CEN NA près de 15 000€ et le SIAEP NEC environ 6 000€. L'EPTB Vienne est par ailleurs maître d'ouvrage d'actions financées par des dispositifs externes.

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont bénéficient de près de 150 000€ d'investissement dans le cadre des actions communes aux deux bassins versants. Le montant des actions spécifiques à l'Issoire amont s'élève à environ 112 000€ environ tandis qu'il atteint environ 60 000 € pour le Goire.

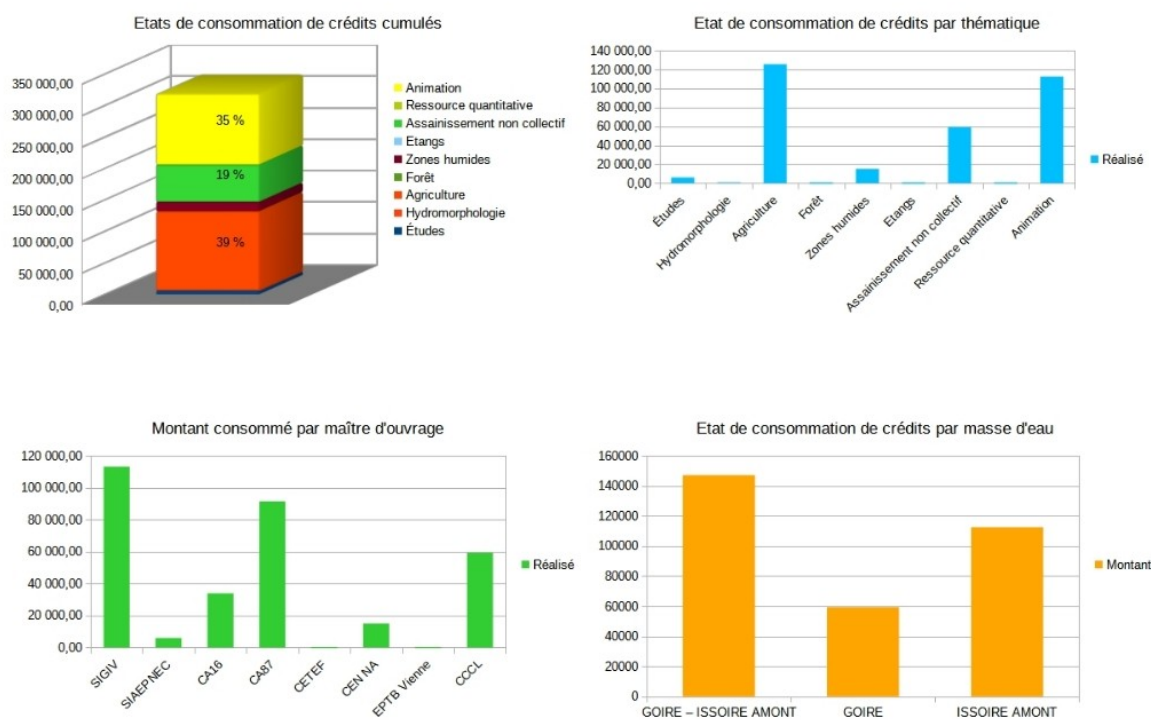


Figure 5: Etat synthétique des consommations de crédits

5.2. Reports financiers sur les années suivantes

Les crédits n'étant pas tous consommés en 2021, des reports s'opéreront sur les années suivantes.

Les thématiques « études complémentaires », « restauration hydromorphologique », « zones humides » et « animation » sont concernées par des reports de crédits pour des montants respectifs de 442 250 €, 275 290 €, 70 848€ et 57 714,73€.

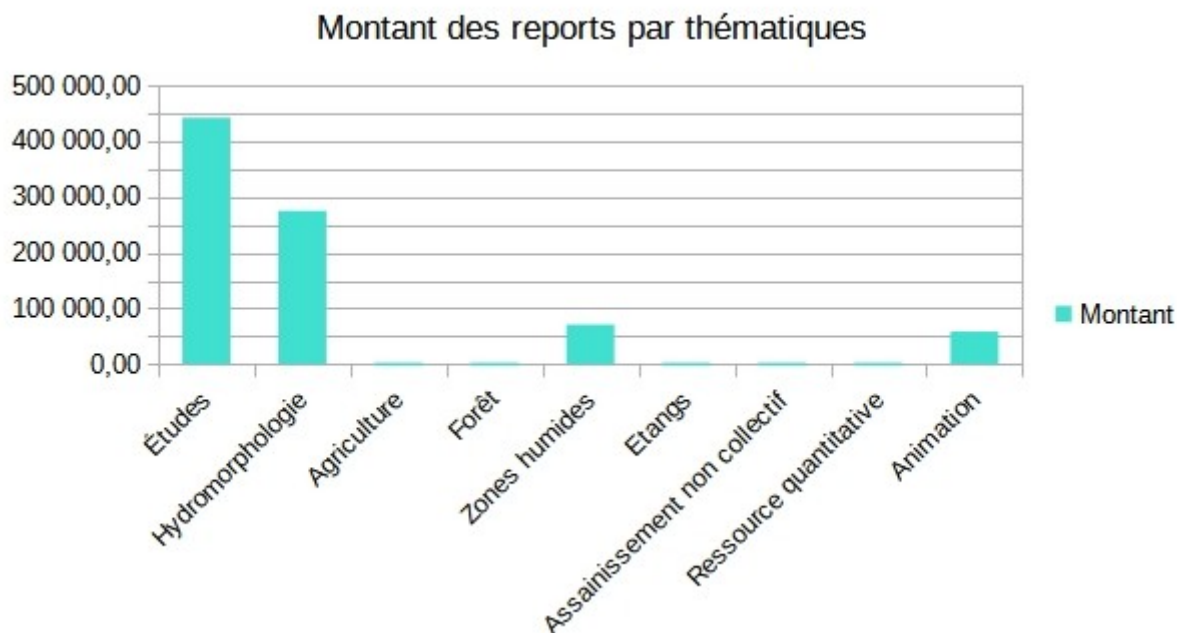


Figure 6: État des reports sur les années suivantes

6. Bilan et perspectives

6.1. Bilan

L'année 2022 est marquée par un taux de réalisation de 51 % qui s'élève à 82 % en prenant en compte les actions engagées mais non terminées. L'enveloppe financière consacrée au contrat territorial s'est accrue de 15 % de 2021 à 2022 pour atteindre un montant de 318 727,78€.

Le retard dans la mise en œuvre des actions s'explique par :

- une animation chronophage pour créer et organiser les partenariats avec les acteurs locaux, et élaborer les cahiers des charges des actions ;
- une cellule de coordination qui a fonctionné à 80 % de ses capacités annuelles en raison du recrutement d'un nouvel agent à partir de septembre après 5 mois de procédure ;
- une lourdeur administrative dans la constitution des dossiers auprès des services de l'État notamment la DIG qui a mobilisé 2EPT pendant les deux premiers mois de l'année 2022 ou encore la remise chaque année aux DDT d'un dossier technique détaillant les travaux notés dans la DIG pour recueillir leur aval préalable à leur exécution ;
- l'infructuosité du marché de travaux d'abreuvement et de mise en défens des berges qui retardent l'engagement des chantiers.

6.2. Perspectives

A l'aide des conclusions du bilan de l'année 2022, le programme prévisionnel du contrat territorial est ajusté en 2023, principalement pour les thématiques études et hydromorphologiques. Ainsi, 32 actions sont programmées pour un montant de 1 263 154€.

Code action	Libellé	Montant en €	TOTAL en €
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements	90 000	276 000
REST02	Mettre en défens les berges	120 000	
REST04	Recharger le lit mineur	42 000	
REST08	Effacer les plans d'eau	24 000	
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage	78 374	104 104
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables	25 730	
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humide dans les documents d'urbanisme	Financée par d'autres dispositifs	
FOR01	Plan de gestion bocager communaux	10 750	10 750
AGRI01	Diagnostics d'exploitation agricoles	18 483	245 620
AGRI02	Contribution pour la mise en œuvre des projets : MAE	90 000	
AGRI03	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	40 047	
AGRI04	Réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	16 620	
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques	50 000	
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux	30 470	
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau	Financée dans l'information, la sensibilisation du CT	0
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs	Financée par d'autres dispositifs	
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collectif	Financée dans l'animation du CTMA	0
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC	0	
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communauté de communes	2 980	2 980
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau au sein de leur bâtiment et des espaces publics	Financée par d'autres dispositifs	
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire	Financée par d'autres dispositifs	
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux	79 200	448 200
ETUD02	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau	91 800	
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire	42 000	
ETUD04	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant	60 000	
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond	50 400	
ETUD06	Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition	19 200	
ETUD07	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont	39 600	
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides	66 000	
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restauration hydromorphologique	9 500	175 500
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics	154 000	
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication	12 000	

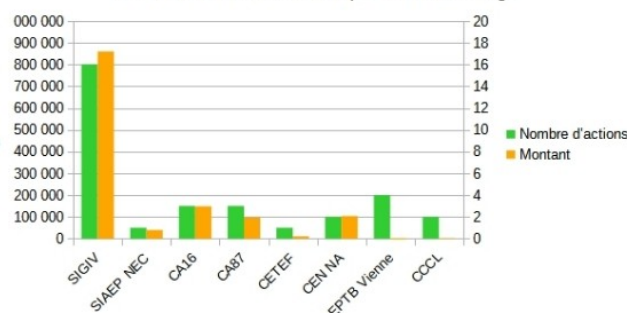
Tableau 15: Programme d'actions prévisionnel pour l'année 2023

Les thématiques « études complémentaires », « agriculture » et « restauration hydromorphologique » couvrent plus de 75 % des dépenses envisagées et plus de 55 % des actions prévues en 2023. Le SIGIV est le maître d'ouvrage assurant la moitié de la conduite des actions. Les autres maîtres d'ouvrage se répartissent les actions restantes de manière homogène. La thématique « études complémentaires » concentre le tiers des financements du contrat territorial pour l'année 2023, suivie par la « restauration hydromorphologique » pour un cinquième. L'« agriculture », l'« animation » et les « zones humides » couvrent 41 % des sommes allouées. La thématique « ressource quantitative » et la « forêt » représentent 1 % du contrat. Les thématiques « étangs » et « assainissement non collectif » sont financées par d'autres dispositifs ou sont financées par le biais de l'animation du contrat.

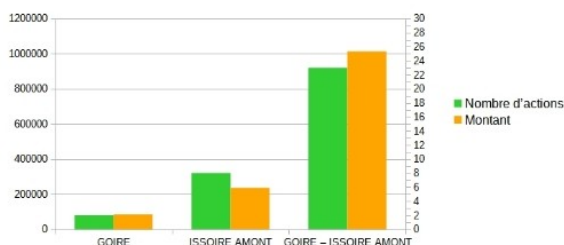
Nombre d'actions et montant par thématique



Nombre d'actions et montant par maître d'ouvrage



Répartition des actions et des montants par masse d'eau



En tant que maître d'ouvrage assurant le portage de la majorité des actions, le SIGIV engagera 68 % du montant prévisionnel du contrat territorial pour l'année 2023. La CA16, la CA87 et le CEN NA assurent le financement de 7 à 11 % du montant du contrat tandis que le SIAEP NEC, le CETEF et la CCCL abondent à moins de 3 %. A souligner que l'EPTB Vienne finance la réalisation de ses actions dans le cadre de dispositif externe.

Les masses d'eau du Goire et de l'Issoire amont bénéficient de l'engagement de 22 actions communes de restauration des milieux aquatiques pour un montant d'environ 920 000€. L'Issoire amont dispose de 8 actions spécifiques pour un montant de 260 000 € environ tandis que le Goire est attributaire de 2 actions pour un montant prévisionnel de 84 000€.

En conclusion, les perspectives du contrat territorial pour l'année 2023 seront prioritairement axées sur :

- l'émergence et le développement des actions relatives aux études complémentaires et aux actions hydromorphologiques avec en particulier l'engagement d'une animation importante sur le terrain ;
- le développement de synergie, de cohésion et d'échanges entre les maîtres d'ouvrage ;
- l'élaboration d'outils de communication sur le contrat territorial communs aux maîtres d'ouvrage.

Annexe 1 : Thématique « milieux aquatiques »

La thématique « milieux aquatiques » est le regroupement des entités « études complémentaires », « restauration hydromorphologique », « zones humides », « étangs ».

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Réalisation	2022
ETUD01	Réaliser une étude d'aide à la décision sur les ouvrages transversaux			
		Nombre de propriétaires contactés		0
		Nombre de seuils étudiés		10
		Réalisation de l'action	En cours	
ETUD02	Réaliser une étude d'aide à la décision pour l'aménagement ou effacement des plans d'eau			
		Nombre de propriétaires contactés		0
		Nombre de plans d'eau étudiés		0
		Réalisation de l'action		0
ETUD03	Etudier l'apport de matière en suspension dans le cours d'eau du Goire			
		Réalisation de l'action		0
ETUD04	Etudier l'impact qualitatif et quantitatif des étangs sur les cours d'eau de tête de bassin versant			
		Réalisation de l'action		0
ETUD05	Réaliser une étude sur la renaturation de l'Issoire dans la traversée du bourg de Blond			
		Nombre de réunions		3
		Réalisation de l'action	En cours	
ETUD06	Connaître les espèces exotiques envahissantes et leur répartition			
		Réalisation de l'action	En cours	
		Nombre d'espèces exotiques envahissantes		0
ETUD07	Réaliser une étude sédimentaire de l'Issoire amont			
		Réalisation de l'action	En cours	
ETUD08	Connaître la localisation des zones humides			
		Nombre d'agriculteurs rencontrés		0
		Nombre d'hectares inventoriés		0
		Réalisation de l'action	En cours	
		Nombre de réunion avec les acteurs		0
REST01	Aménager les points d'abreuvements et de franchissements			
		Nombre d'éleveurs contactés		7
		Nombre de réalisation d'abreuvoirs		0
		Nombre de réalisation de franchissement		0
		Réalisation de l'action	En cours	
REST04	Recharger le lit mineur			
		Réalisation de l'étude		0
		Réalisation de l'action	En cours	
		Nombre de linéaire effectué		0
		Nombre de propriétaires et d'exploitants rencontrés		0
		Nombre de réunions		1

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Réalisation
REST08	Effacer les plans d'eau		
		Nombre de propriétaires contactés	817
		Nombre d'ouvrage effacés	0
		Réalisation de l'action	1
		Taux d'étagement	0
		Taux de fractionnement	0
		Linéaires de cours d'eau restaurés	0
		Suivi des usages	0
ZH02	Préserver les zones humides par la maîtrise foncière et d'usage		
		Nombre de propriétaires démarchés (Goire)	3
		Nombre de propriétaires démarchés (Issoire)	6
		nombre d'ha acquis	10
		nombre d'ha conventionnés	0
ZH03	Restaurer les zones humides remarquables		
		Nombre de plans de gestion rédigés	0
		Nombre d'ha de travaux réalisés	0
ZH04	Prise en compte des zones à dominante humides dans les documents d'urbanisme		
		Protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	0
ETG01	Informier et sensibiliser les propriétaires d'étangs sur leurs responsabilités et la gestion des plans d'eau		
		Nombre de personnes contactées, ,	817
		Nombre de personnes présentes (Goire)	45
		Nombre de personnes présentes (Issoire)	32
		Nombre de réunions	2
		Réalisation de l'action	1
ETG02	Accompagner techniquement les propriétaires désireux d'effacer leurs plans d'eau		
		Nombre de propriétaires se faisant connaître (Issoire)	1
		Nombre de propriétaires se faisant connaître (Goire)	0
		Nombre de propriétaires accompagnés	0
		Nombre d'étangs effacés	0
		Linéaires de cours d'eau restaurés	0
		Taux d'étagement	0
		Taux de fractionnement	0
		Réalisation de l'action	1
ETG03	Appui technique aux actions concernant les étangs		
		Hierarchisation des interventions sur les étangs	1

Annexe 2 : Thématique « agriculture »

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs	Indicateurs d'effet potentiellement mobilisable	Réalisation
AGRI01	actions milieu 1: Diagnostics d'exploitations agricoles			2022
		Nombre d'exploitants intégrés à la démarche		203
		Nombre de diagnostics réalisés		7
		SAU "diagnostiquée"		884
AGRI02	Anim 2 et milieu 2 :Contribution pour la mise en oeuvre des projets: Les Mesures agro environnementales			
		SAU contractualisée (Goire)		15
		SAU contractualisée (Issoire)		0
AGRI03	Anim 1: Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux sur le territoire du SIGIV			
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Issoire)		2
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés (Goire)		6
		nombre de dossiers PCAE		1
		Nombre de dossiers MAEC		
		Nombre d'agriculteurs réalisant un diagnostic d'exploitation		7
		nombre d'aménagement mis en oeuvre (points d'abreuvement, franchissements, linéaire de cours d'eau mis en défens)		0
		Nombre de document diffusés		0
		Grille de satisfaction		0
AGRI04	Réaliser des Diagnostics Individuels d'Exploitation			
		Nombre de diagnostics réalisés		10
		SAU diagnostiquée		1028
AGRI05	Mettre en place des Mesures Agro-Environnementales climatiques			
		Nombre d'agriculteurs		16
		Nombre d'hectares engagés		109
AGRI06	Animer les pratiques agricoles et la préservation des milieux			
		Nombre d'agriculteurs sensibilisés		16
		nombre de DIE		10
		nombre de dossiers MAEC		9
		nombre de dossiers PCAE		0
		nombre d'aménagements (points d'abreuvement, franchissements, linéaires de cours d'eau mis en défens, haies...)		0

Annexe 3 : Thématique « forêt »

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs de réalisation	Réalisation
FOR01	Plan de gestion bocager communaux		2022
		Nombre de Plan de Gestion Bocager Communaux crée	0
		Linéaires plantés	0

Annexe 4 : Thématique « Assainissement non-collectif »

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs de réalisation	Réalisation
ANC01	Informier et sensibiliser les publics à l'assainissement non collect		2022
		Plaquette d'information	1
		Articles de presse	1
		Visite d'ANC	2
		Nombre de personnes sensibilisées	24
		Participation à des manifestations	0
		Nombre d'animations	1
		Réalisation de l'action	1
ANC02	Valoriser le programme actuel d'aide à la réhabilitation des installations ANC non conf		
		Nombre d'installation réhabilitées (Goire)	6
		Nombre d'installation réhabilitées (Issoire)	1
ANC03	Animer un programme de sensibilisation les propriétaires d'ANC non-conformes qui re		
		Nombre d'installation réhabilitées (Goire)	6
		Nombre d'installation réhabilitées (Issoire)	1
		Nombre de réunions réalisées (Goire)	1
		Nombre de réunions réalisées (Issoire)	0
ANC04	Valoriser les missions de contrôle et de conseil du SPANC		
		Nombre de manifestation (Goire)	1
		Nombre de manifestation (Issoire)	1
		Nombre de relais (Goire)	6
		Nombre de relais (Issoire)	6
		Nombre de sollicitation (Goire)	0
		Nombre de sollicitation (Issoire)	1
		Nombre d'outils créés	1
		Nombre d'outils créés	1

Annexe 5 : Thématique « Ressource quantitative »

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs de réalisation	Réalisation
QUANT01	Réduire les consommations d'eau sur les sites de la Communau		2022
		Consommation en eau	0
QUANT02	Accompagnement des collectivités volontaires dans une démarche d'économie d'eau a		
		Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Goire)	1
		Nombre de collectivités engagées dans la démarche (Issoire)	0
		Consommations d'eau	0
QUANT03	Définition du débit minimum biologique sur l'Issoire		
		Nombre de DMB réalisé	0

Annexe 6 : Thématique « Animation »

État des réalisations

Code actions	Dénomination de l'action	Indicateurs de réalisation	Réalisation
ANIM02	Suivre l'état des milieux aquatiques suite aux travaux de restau		2022
		Réalisation de l'action	0
		Nombre de suivis réalisés	0
ANIM03	Piloter, coordonner, animer, suivre le contrat territorial et informer les publics		
		Nombre d'actions réalisées	4
		Outils mobilisés	0
		Montant des actions engagées	112985,54
		Tableaux de bord	1
		Nombre de réunions	57
		Tableaux de suivi	1
ANIM04	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication		
		Nombre de support et variété des thématiques abordées autour du contrat territorial	0
		Nombre d'actions portées	0
		Nombre des partenaires	0
		Nombre de visiteurs, de participants	0
		Réalisation de l'action	0
		Nombre de réunions	0

Annexe 7 : Communication

Les maîtres d'ouvrage du contrat territorial ont communiqué lors de la réalisation de leur action. Cette annexe dresse un panorama non exhaustif des vecteurs de communication.

ETG01 : Annonce des réunions publique par la Charente Libre

Esse : Deux réunions à destination des propriétaires d'étangs

Publié le 05/10/2022 13:43
Mis à jour le 05/10/2022 13:43

Les propriétaires d'étangs du bassin du Goire sont invités à participer à des réunions d'information animées par le Syndicat mixte des bassins du Goire de l'Issoire et de la Vienne (Sigiv) en Charente Limousine avec la présence de la Direction départementale des territoires de la Charente et l'Ets Public territorial du bassin de la Vienne : le mardi 11 octobre à 9h30 à la salle des fêtes de Saint-Maurice-des-Lions ; le jeudi 13 octobre à 9h30 à la salle des fêtes de Nouic à destination des propriétaires d'étangs du bassin de l'Issoire amont en présence des mêmes interlocuteurs. Le Sigiv anime un contrat territorial multithématique et partenarial pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques dans les bassins du Goire et de l'Issoire amont sur la période 2021-2026. Ce contrat prévoit 43 actions, pour une durée de 6 ans et un montant de 7,1 millions d'euros financés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe, la Région et le Département.

La thématique « étang » est concernée par la mise en œuvre de plusieurs actions dont l'une d'elles vise à informer les propriétaires de plans d'eau sur la gestion de leur étang et les responsabilités inhérentes.

06/12/2022 08:14

Chabrac : une réunion pour s'informer sur l'assainissement non collectif - Charente Libre.fr

CHABRAC : UNE RÉUNION POUR S'INFORMER SUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Un des systèmes utilisés en assainissement non collectif.

Photo CL

publié le 2 décembre 2022 à 23h32.

Dans le cadre du contrat territorial sur les milieux aquatiques, le...

Dans le cadre du contrat territorial sur les milieux aquatiques, le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (SIGIV) en Charente Limousine organise une réunion publique à destination des propriétaires d'assainissement non collectif. Cette réunion d'information en deux temps est organisée en collaboration avec le Service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes de Charente Limousine le mercredi 14 décembre à 9h30 à la salle des fêtes de Chabrac puis par un deuxième temps sur la commune de Saint-Maurice-des-Lions avec des retours d'expérience sur le terrain chez des propriétaires de 11h à 12h30.

Contact. Sigiv au 05 86 84 05 28.

0

■ SAULGOND

Des réunions à destination des agriculteurs

Améliorer la qualité de l'eau, préserver les zones humides, consolider les berges, éviter le transport de l'eau afin d'utiliser la ressource locale, la valoriser et la préserver, etc. sont les objectifs que le Sigiv (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) en Charente-Insulaire s'applique à mettre en place auprès des agriculteurs, principalement éleveurs ovins et bovins viande.

« Le contrat territorial des milieux aquatiques Goire et Issoire amont qui a été signé pour cinq ans, permet d'obtenir des subventions de la Région, Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Département à hauteur de 80 % pour l'installation en bordure de rivière, d'abreuvoirs solaires



Un abreuvoir gravitaire. Hajou CL

ou granulaires et faire des aménagements d'accès aux berges pour éviter le piétinement du bétail dans le cours d'eau », explique Nicolas Thuaille, technicien animateur de rivière et Jean-François Duvoisin, vice-président du Sigiv.

Pour expliquer comment arriver à améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des cours d'eau, et impulser la dynamique de ces actions, deux réunions publiques d'information (1) destinées aux agriculteurs seront animées par les techniciens de rivière du Sigiv, l'une à Saulgond pour le bassin Goire, la seconde à Bussière-Boffy - commune de Val-d'Issoire (87) - pour le bassin Issoire. La Chambre d'agriculture et le Civam de Charente-Insulaire ont été conviés à participer à ces réunions.

« Nous attendons au retour de ces réunions afin de recenser les besoins des exploitants et établir un calendrier en respectant le règlementation nous contraignant à intervenir sur ces actions que durant le mois d'octobre », précise Nicolas Thuaille.

Et Saulgond, mercredi 22 juin à 18h30 à la salle des fêtes ; Bussière-Boffy (Val-d'Issoire), jeudi 23 juin à 18h30 à la salle communale.

VAL D'ISSOIRE ■ Réunion d'information à destination des agriculteurs.

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) organise une réunion publique jeudi 23 juin à 18 h 30, à la salle des fêtes de Bussière-Boffy, 14, rue de la Chapelle Saint-Jean à Val d'Issoire.

Les éleveurs situés dans le bassin-versant de l'Issoire sont invités à y participer. Les dispositifs d'abreuvement et de mise en défens des berges leurs seront présentés dans le cadre du contrat territorial Goire et Issoire amont.

Ce dispositif concourt à améliorer le fonctionnement des milieux aquatiques et à soutenir l'activité agricole. Ces équipements sont pris en charge par le SIGIV avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Contact : SIGIV, tél. 05.86.84.05.28, 1, rue du Pradeau - 16.500 Esse. ■



AMÉNAGEMENT. Une solution d'abreuvoir ovin qui sera proposée aux éleveurs.

VAL D'ISSOIRE ■ Le contrat territorial milieux aquatiques expliqué aux agriculteurs

Comment mieux gérer l'eau ?

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne (SIGIV) a tenu, à Bussière-Boffy, une réunion d'information, à l'intention des agriculteurs, sur le thème de la préservation du patrimoine aquatique.

Devant une quinzaine de personnes, Nicolas Thuaire, animateur contrat territorial du syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne, situé à Esse dans la Vienne, a animé, jeudi 23 juin à 18 h 30, une réunion d'information.

Cette réunion avait pour but de faire connaître au monde agricole le contrat territorial milieux aquatiques, afin de le sensibiliser à la préservation de ces zones et à la prévention des inondations.

Il a également rappelé que le syndicat, était également engagé dans l'animation des sites Natura 2000. Il s'agit de sites classés par l'Europe et la France, en raison de la richesse de leur flore et de leur faune.

Ce syndicat accompagne les porteurs de projets dans la prise en compte de l'environnement.

Le contrat territorial est un outil de gestion, en partenariat et il est multi-thématiques. Il est maître d'ouvrage dans la mise en œuvre des actions de restauration de ces milieux. Il est financé par l'Agence de l'eau, la région, le département de la Charente, la



RÉUNION. Nicolas Thuaire, pendant sa conférence sur une meilleure gestion de l'eau en direction des agriculteurs.

communauté de communes du Haut Limousin en Marche, l'État et l'Europe.

La compétence de ce syndicat s'étend sur deux départements (75 % Vienne et 25 % Haute-Vienne).

Dans notre département, le bassin « Vienne médiane » va d'Est en Ouest des Monts de Blond à Confolens et du Nord au Sud

d'Oradour-Fanais à Chabanaïs.

En direction des agriculteurs

Nicolas Thuaire a présenté les actions qui touchent les agriculteurs, comme la mise en place d'abreuvoirs qui évitent le piétinement des berges par les animaux et limitent les matières fé-

cales et les sédiments dans les cours d'eau.

La chambre d'agriculture, en la personne de Danièle Barrataud, a évoqué, de son côté, ses actions : diagnostic des exploitations dans leurs pratiques et les évolutions possibles en vue d'un emploi plus vertueux de l'eau et de l'environnement, ainsi que dans l'alimentation en eau de l'exploitation et de l'abreuvement du bétail.

Un dispositif sera mis en place par l'Europe sur la période 2023/2027 afin de financer la préservation des milieux agro-environnementaux.

Le SIGIV travaille aussi en collaboration avec le conservatoire des espaces naturels de Nouvelle Aquitaine, qui lui, fait l'acquisition de zones humides. ■

■ Le contrat territorial, c'est quoi ?

Quelles sont les actions du contrat territorial milieux aquatiques ? Ce contrat d'amélioration de la qualité de l'eau a une durée de 2 fois 3 ans. Il comprend quarante-trois actions, avec un budget 7,1 millions d'euros sur la période 2021/2026. Les thématiques sont les suivantes : la restauration des milieux naturels, l'agriculture, la prévention des inondations, les zones humides, l'assainissement non collectif, la ressource quantitative en eau, les études complémentaires, l'animation commune du contrat, les étangs, le plan bocager et la plantation des haies. Le SIGIV agit sur 750 km², 700 km de cours d'eau, 2.000 plans d'eau et 90 km² de zones humides. ■

NOUIC. SIGIV : réunion à destination des propriétaires d'étangs.

Le Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV) anime un contrat territorial multi-thématique et partenarial pour réduire les pressions sur les milieux aquatiques dans les bassins du Goire et de l'Issoire amont sur la période 2021-2026. Ce contrat prévoit 43 actions, pour une durée de 6 ans et un montant de 7,1 millions d'euros financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Europe, la Région et le Département.

La thématique « étang » est concernée par la mise en œuvre de plusieurs actions dont l'une d'elles vise à informer les propriétaires de plans d'eau sur la gestion de leur étang et les responsabilités inhérentes.

Les propriétaires d'étangs du bassin de l'Issoire amont sont invités à participer à une réunion d'information animée par le SIGIV, jeudi 13 octobre à 9 h 30, à la salle des fêtes de Nouic. ■

Entretien des clôtures : broyer pour protéger ?

Pour préserver l'eau et la biodiversité, il est important de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des clôtures. Une intervention sur ce thème a permis d'envisager des alternatives.

■ P. P.

Jean-Michel Potard, technicien de la Chambre d'agriculture de la Charente, sollicité par le SIGIV (Syndicat intercommunal des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne) est intervenu au sujet de l'entretien des clôtures lors de la journée fenaison le 17 mai des Ets Rivet à la ferme bio de la Loge à Brigueuil.

Dans ce domaine, le recours au désherbant reste encore une pratique courante. Cependant, les éleveurs, comme l'ensemble du monde agricole, sont concernés et sensibilisés à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et plus particulièrement du glyphosate.

Anticiper la fauche mécanique

Entre ZNT, zones de protection des captages d'eau potable et biodiversité, il est nécessaire de trouver des alternatives pour l'entretien des clôtures et des bordures de prés parfois situés à proximité de rivières ou de points d'eau. Ainsi, la fauche mécanique de ces zones devient d'actualité. « Pour un résultat idéal, il est souhaitable d'anticiper l'option de broyage au moment de l'installation de la clôture, précise Jean Michel



© Pierre Arasséau

La marque espagnole Serrat a présenté l'Interpiqueet, qui propose l'effacement automatique au niveau des piquets avec réglage hydraulique de la sensibilité.

Potard. La mise en place d'une clôture déportée peut aussi être une solution adaptée à certaines situations. » Par ailleurs, il insiste sur le fait qu'il ne faut pas forcément chercher à broyer très court car cela nuit à la pousse de l'herbe consommable et favorise le développement des adventices. Quant à l'investissement matériel, des dispositifs d'aides peuvent être envisagés auprès d'organismes publics comme l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou dans le cadre des MAEC et des certifications HVE.

Présentation de l'Interpiqueet

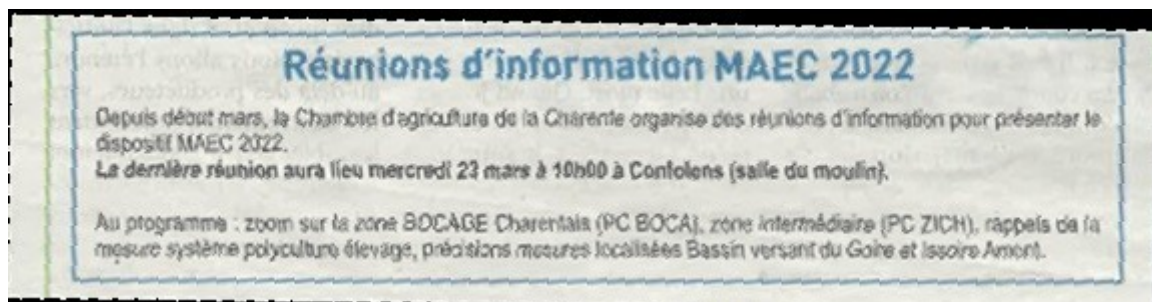
Côté matériel, la marque espagnole Serrat a présenté son In-

terpiqueet. De conception simple et robuste, il est composé d'un attelage trois points qui supporte les vérins de déport et d'inclinaison et d'un mât horizontal intégrant la transmission par cardan.

À l'extrémité, un disque de grand diamètre supporté par une roue orientable et inclinable comporte trois lames de broyage.

L'effacement est automatique au niveau d'un obstacle (piquet) avec réglage hydraulique de la sensibilité.

Face aux défis environnementaux de plus en plus cruciaux (préservation de la ressource en eau, biodiversité...), des alternatives aux produits phytosanitaires permettent de gérer au mieux les zones sensibles.



Des nouveautés pour les MAEC

La dernière des six réunions sur les mesures environnementales a permis aux producteurs de poser leurs questions sur la future campagne, même si tout n'est pas encore ficelé.

Alexandre Veschini
a.veschini@reussir.fr

Salle comble pour la réunion sur les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) organisée par la Chambre d'agriculture à Confolens le 23 mars. Les agriculteurs avaient beaucoup de questions sur la campagne 2023, mais peu de réponses. « On a des idées sur ce qu'il va se passer sur le territoire, mais les élus n'ont pas souhaité mélanger les réunions d'information sur les MAEC avec la nouvelle Pac. Les réunions sur les MAEC 2023 auront lieu au deuxième semestre. Il y a encore des positions

à prendre », a indiqué Jean-Michel Potard, de la Chambre d'agriculture en préambule. « Les cahiers des charges au niveau national sont écrits. Les montants sont définis. Maintenant, il reste à savoir qui se positionnera par territoire et ce qu'on mettra en œuvre sur chaque secteur. »

Bassin de la Goire et de l'Issoire

Sur la MAEC 2022, les principales nouveautés concernent le bassin de la Goire et de l'Issoire. « Il sera possible de signer des MAE localisées sur une ou deux parcelles », explique Jean-Michel Potard. Le secteur



Jean-Michel Potard a brossé rapidement les ardoises de la campagne sur les MAEC. Tout en rassurant les agriculteurs sur ce qui va venir.

concerné s'étend de Brillac à Chabanais. L'opération est menée en lien avec le SIGIV (Syndicat Intercommunal des Bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente-Limousine) et un financement de l'Agence de l'Eau. Deux masses d'eau prioritaires sur les neuf du SIGIV sont concer-

nées : le Goire et l'Issoire amont. L'objectif annoncé : « Financer la continuité écologique dans les cours d'eau, réduire la pression en bord de cours d'eau, mettre en place des aménagements d'abreuvement pour les animaux et conserver la fonctionnalité des zones humides. ». Sur le site de la

Chambre d'agriculture, des cartes sont disponibles pour avoir le détail sur chaque commune concernée.

Trois cas de figure sont possibles : « En agriculture biologique, soit il faut continuer, soit il faut prendre une mesure localisée de gestion de prairie. C'est 120 € l'hectare sur de petites parcelles. Il n'est pas possible d'engager la totalité de l'exploitation », synthétise le technicien. Il invite à être prudent sur la gestion des cumuls des aides : « Nous avons des tableaux pour répertorier les cumuls possibles ou non. Par exemple, en bio, ils peuvent prendre la gestion des prairies humides mais pas la gestion des prairies humides sans fertilisation azotée. Car ils sont déjà payés pour ne pas mettre d'azote. On ne peut pas cumuler le financement sur les mêmes mesures. »



Réunion d'information à destination des propriétaires d'Assainissement Non Collectif (ANC)

CONTRAT TERRITORIAL GOIRE & ISSOIRE AMONT

- **Présentation des enjeux et intérêts de l'ANC pour la préservation des milieux aquatiques**
- **Présentation de l'organisation de la filière ANC, équipements possibles et aides mobilisables**
- **Retours d'expérience : installation, gestion d'un ANC (visites terrain de 11h-12h)**

Mercredi 14 décembre 2022 – 9h30-12h
Salle des Fêtes
16 route de Confolens
16150 Chabrac



Syndicat mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine
1 Rue du Pradeau – 16 500 ESSE
Secrétariat : 05 86 84 05 28



Organisation Assainissement Non Collectif (ANC)

CHARENTE
LIMOUSINE



Date de rédaction	5 septembre 2023
Structure animatrice du contrat territorial	SIGIV
Rédacteur	Nicolas Thuaire
Relecture	Membres du comité technique*
Version	0

**Membres du Comité technique : Mélanie Adam, Isabelle Boissonneau, Natacha Cauneau, Sarah Coquerez, Sébastien Fournier, Emmanuelle Hetsch, Yanis Marcillaud, Jean-Michel Potard, Hélène Thuret, Audrey Triniol*

Les partenaires financiers du contrat territorial



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

